

100% Capital Protected Units (« CPUs ») en CHF sur le Swiss Market Index (SMI®)



Les Capital Protected Units sont des produits financiers dérivés assortis d'une protection du capital à l'échéance. L'investisseur peut simultanément participer à la hausse du Swiss Market Index.

Conditions indicatives

Emetteur	CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, London Branch, Londres (A+/Aa3)
Chef de file	CREDIT SUISSE, Zurich
Partenaire marketing	BANQUE CANTONALE BERNOISE, Berne
Calculat ion Agent	CREDIT SUISSE, Zurich
Valeur de base	Indice du Marché Suisse
Période de souscription	11 – 21 avril (11 heures) 2005
Date d'émission (fixing initial)	21 avril 2005
Libération	6 mai 2005
Dernier jour de négoce	21 avril 2010, jusqu'à la clôture officielle du négoce à la SWX Swiss Exchange
Date de remboursement	6 mai 2010
Prix d'émission	100% plus courtage
Nominal	CHF 1'000.– = 1 CPU

Participation

50% de la performance de l'indice. La performance se calcule en soustrayant la valeur de fixing initial à la valeur de fixing de clôture, et en divisant le résultat par la valeur de fixing initial. Si le SMI clôture à l'échéance en-deçà du niveau du jour de fixing initial, l'investisseur obtient seulement 100% de la valeur nominale.

Prix de remboursement Chaque CPU est remboursée à 100% de la valeur nominale, plus une éventuelle participation.

Protection du capital par la banque émettrice

Remboursement le 6 mai 2010 à 100% de la valeur nominale

Niveau de fixing initial Niveau de clôture officiel du Swiss Market Index le 21 avril 2005

Fixing de clôture Niveau de clôture officiel du Swiss Market Index le 21 avril 2010

Numéro de valeur/ISIN 2 117 862/CH 002 117 862 6

Restrictions de vente USA, U.S. Persons; Grande-Bretagne

Fonctionnement

La Capital Protected Unit (CPU) associe un placement de capital à une stratégie d'option. La CPU est un produit financier dérivé assorti d'une protection du capital à la fin de la durée du placement, et de la possibilité pour l'investisseur de participer en même temps à la hausse du Swiss Market Index (valeur de base).

Le montant à rembourser est fonction de la performance et/ou du cours de clôture du SMI à la date du fixing de clôture. Si le SMI clôture au-delà du niveau de fixing initial (strike), l'investisseur obtient le nominal de CHF 1'000.–

(protection intégrale du capital) plus 50% de la performance de l'indice depuis le jour du fixing initial, multiplié par le nominal. Si le SMI clôture à l'échéance en-deçà du niveau à la date du fixing initial, l'investisseur obtient le remboursement minimal de CHF 1'000.– (100% du nominal).

La protection intégrale du capital signifie que l'émetteur du CPU s'engage à rembourser à l'échéance du produit le capital investi au départ. Au cours de la durée du placement, le prix et/ou la valeur de la structure peut, le cas échéant, être sensiblement inférieur(e) au montant du remboursement protégé.

Impôts

Les conséquences fiscales sur le revenu décrites ci-dessous se rapportent à des personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et qui détiennent le produit en fortune privée. L'investisseur/L'investisseuse est seul(e) responsable de l'ensemble des conséquences fiscales de ce produit.

Pas d'impôt anticipé, pas de droit de timbre à l'émission (marché primaire). Les transactions sur le marché secondaire sont soumises à l'impôt sur le chiffre d'affaires de 0,15% incombant aux investisseurs privés domiciliés en Suisse.

La différence entre le prix du remboursement et sa valeur au comptant (CHF 1'000 – CHF 907,06 = CHF 92,94, IRR 1,97%) est soumise à l'impôt sur le revenu pour les investisseurs privés en Suisse. Ce produit est classifié comme transparent, avec intérêts uniques prédominants (IUP). Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales liées à ce produit est expressément exclue.

Avantages

- A l'échéance, vous obtenez un remboursement minimal équivalent à 100% de la valeur nominale. Et ce même si le Swiss Market Index connaît une évolution négative.
- A l'échéance, vous participez pour 50% à la performance positive du Swiss Market Index. Et ce, sans restriction du potentiel de bénéfices.
- La Capital Protected Unit (CPU) sur le SMI peut être vendue tous les jours sur le marché secondaire.

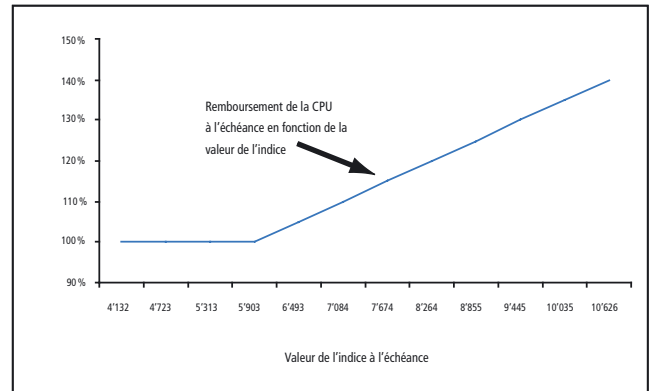
Risques

- Pendant la durée du placement, la CPU peut se négocier bien en dessous du montant nominal.
- Si le Swiss Market Index affiche une performance positive à l'échéance, un placement direct présenterait la meilleure performance. Ceci est lié aux frais afférents à la protection intégrale du capital.

Pour tout autre détail, nous renvoyons à la brochure « Chances et risques dans le commerce des valeurs, 3^{ème} édition » disponible auprès de la BEKB | BCBE (les directives sont également disponibles sur le site Internet de la Société Suisse des Banquiers www.swissbanking.org/home/shop.htm).



100% Capital Protected Units (« CPUs ») en CHF sur le Swiss Market Index (SMI®)



Ce document a été établi à de seules fins d'information et au seul usage de leurs destinataires. Les conditions qu'il renferme ont une valeur indicative pendant la période de souscription et peuvent encore être modifiées. Le présent document n'est ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du Code suisse des obligations, ni le résultat d'une analyse financière ; il n'est donc pas soumis aux « Directives concernant l'indépendance de l'analyse financière » éditées par la Société Suisse des Banquiers. Toute responsabilité est expressément exclue pour les pertes qui pourraient découler de l'utilisation de ce document. Ce document ne représente ni une offre, ni une sommation de conclure une quelconque transaction financière. L'émetteur n'est pas contraint d'émettre ce produit de placement. Sauf avis contraire exprès, l'émetteur n'est pas tenu d'investir dans les valeurs de base, et les investisseurs ne peuvent faire valoir aucun droit à ce sujet.

CE PRODUIT DE PLACEMENT EST EMIS PAR LA BANQUE CREDIT SUISSE FIRST BOSTON ; ce document est, par conséquent, basé sur les documents relatifs au produit émis par l'émetteur, qui contiennent les uniques conditions obligatoires (y compris l'appréciation du risque) et sont disponibles sur demande.

En rapport avec cette transaction, la BEKB | BCBE paie dans certaines circonstances des tiers, ou reçoit de ceux-ci, comme une partie de leur rétribution, une bonification unique ou plusieurs bonifications

périodiques (par ex. frais de placement et de rétrocession). Ce produit de placement est un dérivé structuré et peut, par conséquent, présenter une certaine complexité et un risque élevé. Il est conçu uniquement pour les investisseurs qui comprennent et assument les risques y afférents. Avant que les investisseurs ne concluent une transaction, ils doivent s'assurer que ce produit convient bien à leur situation spécifique et vérifier en toute autonomie (éventuellement avec leurs conseillers professionnels) les risques particuliers (perte maximale, risque monétaire, etc.) ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, relatives au crédit, fiscales et comptables. La BEKB | BCBE ne donne ni recommandations quant à l'aptitude de ce produit de placement pour certains investisseurs, ni de garanties concernant la performance future de ce produit de placement. Ni le présent document, ni des copies du présent document, ne peuvent être envoyés, emportés ou distribués aux Etats-Unis, ni être remis à des personnes américaines. Ceci vaut également pour d'autres juridictions, à l'exception des lieux où s'appliquent les mêmes lois en la matière. Aucune duplication intégrale ou partielle du présent document ne peut être réalisée sans l'autorisation écrite de la BEKB | BCBE.

Cette version en français est une traduction de la version allemande, elle-même traduite du document original en anglais. La version en anglais du Termsheet est déterminante.

